

LOI SUR LA RÉGLEMENTATION DE L'USAGE DU TABAC

TR-007-2003

Enregistré auprès du registraire des règlements

2003-12-12

LOI SUR LA RÉGLEMENTATION DE L'USAGE DU TABAC,

L.Nun. 2003, ch. 13, entrée en vigueur

En vertu de l'article 28 de la *Loi sur la réglementation de l'usage du tabac*, L.Nun. 2003, ch. 13, et de tout pouvoir habilitant, le commissaire décrète :

- a) les articles 16 et 17 de cette loi entrent en vigueur le 31 mai 2004;
- b) les autres dispositions de cette loi entrent en vigueur le 1^{er} février 2004.